

WIPO/IPTK/GE/22/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 mai 2022

# Groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques

**Genève, 29 mai 2022**

Note d’information sur la méthodologie et le programme

*établie par le Secrétariat de l’OMPI*

1. Comme l’indiquent le mandat du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (“IGC”) et les décisions de la quarante‑deuxième session de l’IGC, l’objectif général du Groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques est de traiter des questions précises d’ordre juridique, politique ou technique. Les résultats de ces travaux feront l’objet d’un rapport et seront examinés par l’IGC.
2. La présente note d’information décrit la méthodologie et le programme pour le groupe spécial d’experts, conformément aux décisions prises à la quarante‑deuxième session de l’IGC.
3. Une note d’information distincte sur les questions de fond (document WIPO/EXP/IPTK/GE/22/2) indiquera des questions plus précises et contiendra des informations générales sur la liste des questions à traiter, à savoir :
* Systèmes d’information;
* Exigence de divulgation :
* Objet
* Élément déclencheur
* Contenu
* Sanctions ou moyens de recours;
* Liens entre les systèmes d’information et les exigences de divulgation
1. D’une manière générale, le groupe spécial d’experts agira de manière transparente et sans exclusive. Tous les experts participeront **à titre personnel**.

# Mandat

1. La session plénière de l’IGC est l’organe de négociation et de décision et le groupe spécial d’experts est chargé d’appuyer et de faciliter les négociations de l’IGC en fournissant des conseils et des analyses sur les questions à traiter.

# Experts

1. Tous les experts participeront à titre personnel. Les experts désignés pour participer à la réunion figurent sur la liste des participants de la réunion (document WIPO/IPTK/GE/22/INF/1).
2. Il est proposé d’appliquer pour la réunion la règle de Chatham House, selon laquelle “les participants sont libres d’utiliser les informations reçues, mais ils ne doivent révéler ni l’identité ni l’affiliation des conférenciers, de même qu’ils ne doivent pas révéler l’identité des autres participants”.
3. Tous les participants sont également priés de respecter le caractère officieux des travaux du groupe spécial d’experts et de s’abstenir de divulguer au public, que ce soit “en direct” ou à tout moment ultérieur, le contenu ou la nature des discussions qui ont lieu durant les travaux du groupe, ni en termes généraux ni en citant les propos d’un expert en particulier.
4. Le Secrétariat de l’OMPI a invité M. Dominic Muyldermans, conseiller juridique principal, CropLife International, à participer également à titre personnel à la réunion.

# Président

1. La présidente de l’IGC, Mme Lilyclair Bellamy (Jamaïque) a nommé le vice‑président, M. Paul Kuruk, vice‑président, Commission du commerce international du Ghana, président du groupe spécial d’experts. M. Kuruk est l’un des experts nommés par le groupe des pays africains.
2. M. Kuruk présidera le groupe spécial d’experts, présentera les questions et animera les débats.

# Compte rendu à l’IGC

1. Lors de la quarante‑troisième session de l’IGC, M. Kuruk, en sa qualité de président du Groupe spécial d’experts sur les ressources génétiques, présentera à la session plénière du lundi 30 mai un rapport sur les résultats des travaux du groupe spécial d’experts. Le rapport du président sera établi et présenté sous sa propre responsabilité et autorité.

# Documents

1. Le groupe spécial d’experts peut s’appuyer sur tous les documents de travail de l’OMPI, y compris les documents WIPO/GRTKF/IC/43/4 et WIPO/GRTKF/IC/43/5, ainsi que sur toute autre contribution des États membres et tout document produit par le Secrétariat de l’OMPI.

# Langues

1. Les langues de travail du groupe spécial d’experts seront le français, l’anglais et l’espagnol.

# Programme

1. Le tableau ci‑après contient le programme proposé pour le groupe spécial d’experts, étant entendu qu’il y aura une certaine souplesse. Le président modifiera le programme comme il le jugera approprié.

|  |  |
| --- | --- |
| **Heure** | **Activité** |
| 9 h 00 – 12 h 00 | * Ouverture de la réunion par le président
* Déclarations liminaires
* Systèmes d’information
 |
| 12 h 00 – 13 h 30 | Pause déjeuner |
| 13 h 30 – 16 h 30 | * Systèmes d’information (suite)
* Exigence de divulgation
* Liens entre les systèmes d’information et les exigences de divulgation
* Conclusion par le président
 |

[Fin du document]